

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

Intrapreneuriat : favoriser les projets innovants des salariés



Désignant le fait pour le salarié d'une entreprise de pouvoir adopter, en son sein et avec son soutien, une démarche entrepreneuriale et de développer des projets innovants, l'intrapreneuriat a aujourd'hui la cote. Explications.

Conceptualisé dès les années 1970, l'intrapreneuriat s'est d'abord développé dans des activités à forte dimension technologique, mais touche désormais l'ensemble des secteurs.

Il a en effet de nombreux avantages pour les entreprises. L'intrapreneuriat permet de répondre aux aspirations d'une partie des salariés. Selon une étude récente réalisée par le cabinet Deloitte sur le sujet, 72 % des salariés interrogés se disaient attirés par l'expérience de l'intrapreneuriat. « Les jeunes générations sont de plus en plus tentées par la création d'entreprise et envisagent plus difficilement de rester dans la même structure.

Or on ne peut pas s'opposer à la volonté d'un entrepreneur dans l'âme. L'intrapreneuriat est une manière pour l'entreprise de s'associer à cette aventure », souligne Pierre Amaraggi, expert-comptable du cabinet éponyme, membre de France Défi.

C'est aussi un moyen de trouver des leviers de croissance. Les projets développés peuvent ainsi porter sur l'optimisation de l'organisation de l'entreprise, le développement de nouvelles technologies, l'amélioration de produits ou services existants ou le lancement d'une nouvelle offre.

Intrapreneuriat : une forme innovante de collaboration entre l'entreprise et le salarié

Encourager l'intrapreneuriat, c'est d'abord laisser une certaine liberté aux salariés. Pour faire remonter les bonnes idées, des entreprises mettent en place des appels à projets en interne. Les porteurs des projets sélectionnés disposent ensuite de temps et de ressources pour les développer.

« Il faut que le top management soit convaincu de l'intérêt de cette démarche car l'intrapreneuriat provoque du chaos dans l'entreprise », souligne Olivier Basso, professeur associé au CNAM. L'intrapreneur peut en effet remettre en cause les fonctionnements de l'entreprise à travers par exemple des achats inhabituels ou une relation client différente. « En général, je cherche à définir un périmètre où les lois de l'entreprise ne sont plus les mêmes », témoigne Fabrice Poussière, serial-intrapreneur et membre de l'association Les Hacktivateurs.

Certains grands groupes choisissent ainsi de créer des espaces dédiés en leur sein, comme des incubateurs internes.

Un encouragement opportun à la prise de risque

La reconnaissance des intrapreneurs est aussi une façon d'encourager la prise de risque. « Cela passe notamment par le fait de recevoir les fonds nécessaires au développement de leur projet mais aussi par une reconnaissance symbolique par exemple à travers des rencontres avec la direction générale », illustre Olivier Basso.

La question de la récompense du succès doit aussi se poser. « C'est une question clef, il y a un équilibre à trouver car l'entreprise ne peut pas prendre tous les gains », souligne Fabrice Poussière. « Dans une PME, il faut à mon sens que l'employeur accepte de ne pas avoir 100 % du capital du projet », estime Pierre Amaraggi.

Car si le concept d'intrapreneuriat est d'abord pensé pour les grandes entreprises, rien n'interdit de s'en inspirer dans les PME.

Enfin, il convient aussi de s'interroger sur l'avenir des intrapreneurs. Nombreux sont ceux qui après avoir goûté à l'entrepreneuriat décident de créer leur propre entreprise. « Dans ce cas, les experts-comptables peuvent réfléchir à la manière de sécuriser les choses. Il existe des dispositifs à étudier comme le congé création d'entreprise qui instaure une clause de non-concurrence avec l'activité de l'employeur », précise Pierre Amaraggi.

Par Marion Perrier, Accroche-press' pour France Défi
jeudi 16 novembre 2017 10h04

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr